

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2802

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions aux structures ressources pour l'année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2802**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions aux structures ressources pour l'année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte et objectifs

Par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, la Métropole a approuvé les orientations de sa stratégie culturelle pour la période 2021-2026. Dans ce cadre, la Métropole assume une compétence obligatoire relative à la mise en œuvre d'un schéma métropolitain des enseignements artistiques. Le schéma, portant sur la période 2023-2027, a été approuvé par délibération du Conseil n° 2022-1372 du 12 décembre 2022.

Ce schéma, fruit d'un travail concerté avec les communes et les établissements du territoire, formalise les ambitions et les objectifs de la Métropole pour le soutien aux conservatoires et écoles de musique, danse, théâtre, cirque, arts plastiques, autour de cinq axes, chacun se déclinant en plusieurs objectifs et en actions :

- axe 1 : des pratiques artistiques pour tous les habitants de la Métropole,
- axe 2 : un schéma pour toutes les pratiques artistiques, au service des professionnels,
- axe 3 : vers un service public de l'enseignement artistique, au cœur des pratiques culturelles des territoires,
- axe 4 : prendre en compte l'éco-responsabilité,
- axe 5 : agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le budget global alloué au schéma métropolitain des enseignements artistiques en 2023 représente 5 647 286 € de crédits de fonctionnement, auquel s'ajoute un dispositif annuel de soutien aux investissements des établissements.

Pour accompagner les communes et les établissements vers ces objectifs, le schéma métropolitain propose plusieurs modes d'intervention, dont certains ont été présentés lors de précédentes réunions du Conseil ou de la Commission permanente :

- par délibérations du Conseil n° 2023-1497 du 23 janvier 2023 et n° 2023-1616 du 27 mars 2023, la Métropole a approuvé les participations à verser, pour l'année 2023, aux syndicats mixtes de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (participation de 1 757 000 €) et de l'École nationale de Musique, danse et d'art dramatique de Villeurbanne (participation de 1 070 761 €),

- par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2478 du 10 juillet 2023, des subventions de fonctionnement à 74 établissements, pour un montant global de 2 522 548 €,

- par délibération de la Commission permanente n° 2023-2623 du 16 octobre 2023, le soutien à des dispositifs de pratique artistique renforcée dans des collèges, pour un montant global de 34 300 €, et le soutien à des investissements à vocation pédagogique, pour un montant global de 224 858 €.

Le schéma intègre en outre des dispositifs de financement aux projets des établissements, ainsi que le soutien à des structures ressources.

Ces structures ressources mettent en œuvre des actions d'accompagnement qui contribuent au développement de l'action des établissements, à la mise en valeur et la généralisation d'innovations pédagogiques, à la transformation des pratiques des professionnels et à la prise en compte de disciplines artistiques pas ou peu représentées dans l'offre des structures.

II - Le soutien à des structures ressources pour l'année 2023

1° - La Confédération musicale de France Rhône Grand Lyon (CMF Rhône Grand Lyon)

La CMF Rhône Grand Lyon accompagne des structures de pratique musicale amateur (écoles de musiques, orchestres, harmonies, *brass-band*, etc.) du Département du Rhône et de la Métropole, sur des enjeux administratifs et pédagogiques.

131 structures sont adhérentes à la CMF Rhône Grand Lyon (80 du Département du Rhône, 50 de la Métropole), dont 49 écoles de musique. 31 des 76 établissements soutenus par la Métropole, en 2023, adhèrent à cette fédération. La CMF Rhône Grand Lyon est affiliée à la CMF, structure reconnue d'utilité publique et interlocuteur de l'État et des institutions nationales.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1893 du 21 novembre 2022, la Commission permanente a attribué une subvention de 22 600 €, au profit de la CMF Rhône Grand Lyon, pour son programme d'actions 2022 qui a consisté en la mise en œuvre de missions d'accompagnement des établissements, dont les plus petites structures, l'organisation de stages pour des élèves, etc.

Le programme d'actions de l'année 2023 prévoit une continuité du soutien à la professionnalisation des établissements de statut associatif (accompagnement des bénévoles, services et outils mutualisés, conseils et accompagnement, apport d'expertise dans le cadre de réflexions autour d'un projet de groupement d'employeurs pour les écoles de musique associatives, travail sur les outils numériques mené par la CMF à l'échelon national), l'organisation de stages, colonies musicales et l'engagement dans la mise en œuvre du schéma métropolitain des enseignements artistiques 2023-2027.

Il est proposé de soutenir ce programme d'actions à hauteur de 22 600 € pour l'année 2023.

Budget prévisionnel 2023 :

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
charges de personnel	33 920	Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)	10 550
charges administratives	1 820	Métropole	22 600
dépenses matériels, contrats et locaux	8 710	Conseil Départemental du Rhône	2 200
dépenses externes	4 150	adhésions	4 847
frais bancaires	120	dons Crédit mutuel et JS Musique	3 700
organisation Congrès CMF	500	médailles / livrets / diplômes CMF	550
autres dépenses	650	intérêt du livret	723
charges organisation Orchestre Junior, colonies et stages d'été	94 250	autres recettes	800
		recettes inscriptions Orchestre Junior, colonies et stages d'été	98 150
Total	144 120	Total	144 120

2° - L'association Léthé Musicale

L'association Léthé Musicale est un établissement d'enseignement artistique spécialisé dans l'accueil d'enfants et adultes en situation de handicap (offre d'ateliers de musique adaptés et de musicothérapie réguliers et stages d'été) qui accompagne, par ailleurs, les structures d'enseignement artistique demandeuses pour permettre l'accès des publics les plus fragiles (enfants et adultes en situation de handicap, personnes âgées dépendantes, etc.) à une pratique musicale (via des propositions d'ateliers, stages, formations, conférences, actions de diffusion et concerts, en partenariat avec des structures culturelles ou médico-sociales).

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1893 du 21 novembre 2022, la Métropole a attribué une subvention de 24 300 €, au profit de l'association Léthé Musicale, pour son programme d'actions 2022 qui a consisté en des actions de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels et des établissements d'enseignement artistique, la mise en œuvre de dispositifs et actions concrètes vis-à-vis des élèves, l'organisation de formations musique/handicap, etc.

Le programme d'actions de l'année 2023 intègre la poursuite des activités de centre de pratiques artistiques accueillant des publics en situation de handicap et de soutien et accompagnement des établissements de la Métropole pour l'adaptation aux situations de handicap (sensibilisation, mise en œuvre de dispositifs d'accueils, organisation de formations, journées professionnelles et conférences) et l'engagement dans la mise en œuvre du schéma métropolitain des enseignements artistiques 2023-2027.

Il est proposé de soutenir ce programme d'actions à hauteur de 24 300 € pour l'année 2023.

Budget prévisionnel 2023 :

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
achats	16 235	droits d'inscription et billetterie spectacle	179 856
services extérieurs	19 357	subvention État	25 937
autres services extérieurs	48 107	subvention Métropole Culture	24 300
impôts et taxes	4 300	subvention Métropole Solidarités	9 000
charges de personnel	231 309	subvention Métropole Conférence des financeurs	4 000
charges exceptionnelles	6 188	subvention Conseil Départemental du Rhône	3 500
charges financières	501	subvention Ville de Lyon	8 000
dotations aux amortissements	1 224	subvention Ville de Feyzin	5 500
		autres produits de gestion courante	44 546
		produits financiers et produits exceptionnels	229
		reprise sur amortissements	22 353
Total	327 221	Total	327 221

3° - Le Centre de formation des enseignants de la musique AuRA (CEFEDM AuRA)

Le CEFEDM AuRA est une structure, créée en 1990, à l'initiative du ministère de la Culture, qui assure des missions de formation des professeurs des écoles de musique menant au diplôme d'État (DE) d'enseignement de la musique, des activités de recherche sur tous les domaines liés aux enseignements artistiques et la gestion d'un pôle de ressources ouvert aux professionnels du territoire métropolitain.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1893 du 21 novembre 2022, la Métropole a attribué une subvention de 35 000 €, au profit du CEFEDM AuRA, pour son programme d'actions 2022 qui a pris la forme d'actions de professionnalisation des acteurs des établissements d'enseignement artistique, notamment à travers un programme de formation diplômante en cours d'emploi au DE de professeur de musique, pour les enseignants déjà en poste, une mission d'accompagnement permettant aux établissements soutenus dans le cadre du schéma métropolitain, d'utiliser l'espace numérique de travail des collèges de la Métropole laclasse.com et l'accompagnement des acteurs du territoire métropolitain à la structuration des enseignements artistiques et la construction de réflexions nouvelles sur l'enseignement musical.

Le programme d'actions de l'année 2023 prévoit :

- la poursuite d'actions déjà engagées, avec le travail de professionnalisation des acteurs des établissements d'enseignement artistique, (programme de formation diplômante en cours d'emploi au DE de professeur de musique) et les enjeux de formation à destination des professionnels du territoire, autour de thématiques prioritaires du schéma, qu'il s'agisse d'enjeux transversaux (direction des établissements de statut associatif, action culturelle, pédagogies collectives, de projet, interdisciplinarité, lien aux acteurs du champ social, etc.) ou de focus à l'échelle d'un ou plusieurs établissements au sein d'une Conférence territoriale des Maires,
- le développement du pôle numérique, à travers l'accompagnement des professionnels dans le développement de l'usage des outils numériques pour accompagner et soutenir les élèves dans leur apprentissage artistique (transformation des pratiques d'apprentissage par le numérique, accompagnement de la montée en puissance des usages du numérique dans les structures, accompagnement des pratiques artistiques qui utilisent le numérique),
- la constitution d'un pôle ressource pour les acteurs de l'Éducation artistique et culturelle sur le territoire, avec des actions en direction du jeune public et tout au long de la vie,
- le développement des missions d'acteur ressource d'un territoire, dans la perspective de l'installation du CEFEDM AuRA au sein du site de l'Autre Soie à Villeurbanne,
- et l'engagement dans la mise en œuvre du schéma métropolitain des enseignements artistiques 2023-2027.

Il est proposé de soutenir ce programme d'actions à hauteur de 45 000 € pour l'année 2023.

Budget prévisionnel 2023 :

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
charges de personnel	808 000	subvention DRAC	973 000
charges fixes	279 750	subvention Métropole	45 000
formation initiale	77 600	subvention Département Haute-Savoie	12 500
pôle numérique	21 000	produits provenant des entreprises	6 215
formation continue	67 400	produits provenant des organismes paritaires collecteur agréé	125 153
formation diplômante en cours d'emploi	27 686	produits provenant des pouvoirs publics	54 968
		recettes - frais d'inscription	28 034
		ressources propres	10 000
		autres recettes	26 566
Total	1 281 436	Total	1 281 436

4° - Le Carrefour des rencontres artistiques pluriculturelles (CRA.P)

Le CRA.P est un lieu d'apprentissage artistique, créé en 1989 et dédié à l'enseignement des musiques actuelles et urbaines (rap, électro, musiques assistées par ordinateur, poésie de textes slam, *scratch*, *beatmaking* etc.), de l'initiation à la professionnalisation des élèves. C'est, à la fois, un lieu d'éducation et de formation artistique et une structure ressource au service des autres établissements du territoire, pour développer la prise en compte des disciplines des musiques actuelles et urbaines dans toutes les structures.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1893 du 21 novembre 2022, la Métropole a attribué une subvention de 10 000 €, au profit du CRA.P, pour son programme d'actions 2022. Son intervention a porté sur des projets dans des établissements permettant une plus grande prise en compte des esthétiques des musiques urbaines et des actions d'accompagnement des professionnels.

Le programme d'actions de l'année 2023 prévoit la continuité de ces activités, avec les actions du centre de pratiques artistiques et l'engagement dans des projets et formations-action au sein des établissements du territoire (projets sur le temps long, ateliers ponctuels ou réguliers, actions de sensibilisation, etc.), dans le cadre de la mise en œuvre du schéma métropolitain des enseignements artistiques 2023-2027.

Il est proposé de soutenir ce programme d'actions à hauteur de 10 000 € pour l'année 2023.

Budget prévisionnel 2023 :

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
achats	1 750	recettes propres	20 000
services extérieurs	2 550	subvention DRAC AuRA	15 000
autres services extérieurs	2 950	subvention Métropole	10 000
charges de personnel	64 700	subvention Ville de Lyon	15 000
dotations aux amortissements	1 000	autres produits de gestion courante	12 950
Total	72 950	Total	72 950

5° - Le Centre de musiques traditionnelles Rhône-Alpes (CMTRA)

Le CMTRA est une association qui œuvre à la valorisation des traditions musicales et des patrimoines culturels immatériels des territoires urbains, périurbains et ruraux de la Région AuRA. Labellisé Ethnopôle par le ministère de la Culture et accrédité au titre de la convention Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, le CMTRA est un pôle de médiation scientifique, de ressources documentaires et de recherches collaboratives sur le thème musiques, territoires, interculturalités.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1893 du 21 novembre 2022, la Métropole a attribué une subvention de 10 000 €, au profit de l'association CMTRA pour son programme d'actions 2022. Son intervention a porté sur l'animation de la plateforme numérique INFRASONS et la promotion de son usage, la constitution d'une base de données de tous les enseignants qui travaillent sur la transmission des musiques et danses traditionnelles dans la région et la coordination de projets participatifs.

Le programme d'actions de l'année 2023 prévoit la poursuite de l'animation de la plateforme numérique INFRASONS (qui regroupe chants, airs instrumentaux, récits de vie, contes, langues et légendes collectés depuis près d'un siècle sur le territoire AuRA), des actions de mise en réseau des acteurs de la transmission de la musique pour développer l'enseignement des musiques traditionnelles dans les conservatoires et écoles de musique, la coordination de projets participatifs favorisant les dialogues interculturels et la mise en lumière des cultures minoritaires sur un territoire. Ces actions interviendront dans le cadre de la mise en œuvre du schéma métropolitain des enseignements artistiques 2023-2027.

Il est proposé de soutenir ce programme d'actions à hauteur de 10 000 € pour l'année 2023.

Budget prévisionnel 2023 :

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
achats	38 150	recettes propres	62 020
prestations extérieures	78 050	subvention Ville de Lyon	27 200
communication	18 522	subvention Ville de Villeurbanne	14 000
missions et réception	22 250	subvention Métropole - Structure ressources schéma métropolitain	10 000
charges de personnel	240 830	subvention Métropole - Aide au projet - Francheville	5 000
droits d'auteur	1 800	subvention Ville de Lyon - Métropole - Institut français	6 000
charges de gestion courantes et charges exceptionnelles	800	subvention Département de l'Isère	4 000
amortissement	3 200	subvention Région AuRA	80 000
dotations aux dépréciations	4 500	subvention État	141 671
		autres subventions	2 000
		cotisations et contributions	23 400

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
		transfert de charges	6 339
		produits financiers	400
		reprise sur provisions	4 000
		reprise de fonds dédiés	22 072
Total	408 102	Total	408 102

6° - Le Centre de formation des musiciens intervenants (CFMI) de l'Université Lumière Lyon 2

Le CFMI de l'Université Lumière Lyon 2 forme des intervenants musicaux amenés à travailler dans les domaines de l'éducation artistique et culturelle, en particulier à l'école et de l'action artistique auprès de différents publics, notamment dans les champs social et sanitaire, à travers des actions de formation initiale diplômante, notamment avec le diplôme universitaire de musicien intervenant à l'école et, également, des actions de formation professionnelle continue non diplômante. Les employeurs des musiciens intervenants sont principalement les communes, ainsi que les conservatoires et écoles de musique.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1893 du 21 novembre 2022, la Métropole a attribué une subvention de 10 000 €, au profit du CFMI de l'Université Lumière Lyon 2, pour son programme d'actions 2022. Son intervention a porté sur des actions d'accompagnement à la mise en place de projets de territoire et de projets d'établissement d'enseignement artistique, la préparation d'actions de formation continue sur la thématique de l'égalité d'accès aux pratiques artistiques entre les femmes et les hommes, des projets artistiques avec les publics de la petite enfance et les personnes relevant des politiques sociales de la Métropole.

Le programme d'actions de l'année 2023 prévoit une continuité du soutien à ces actions d'accompagnement des établissements d'enseignement artistique, avec le programme d'actions de formation continue sur la thématique de l'égalité d'accès aux pratiques artistiques entre les femmes et les hommes, la poursuite d'expérimentation d'actions avec les publics de la petite enfance (collaboration avec le service de protection maternelle et infantile) et avec les personnes relevant des politiques sociales de la Métropole (le Pôle culture pour tous de l'association ALLIES, les personnes en situation de handicap, etc.), dans le cadre de la mise en œuvre du schéma métropolitain des enseignements artistiques 2023-2027.

Il est proposé de soutenir ce programme d'actions à hauteur de 10 000 € pour l'année 2023.

Budget prévisionnel 2023 :

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
charges de fonctionnement	163 776	formation continue	39 924
salaires personnel permanent	415 680	apprentissage	28 875
salaires personnel enseignant	84 760	autres produits	34 167
achats	4 000	ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	85 000
		DRAC AuRA	470 000
		Métropole	10 000
		taxe d'apprentissage	250
Total	668 216	TOTAL	668 216

7° - L'association Môméludies éditions

L'association Môméludies éditions agit pour favoriser la pratique musicale des enfants à l'école par la création et la diffusion d'œuvres musicales contemporaines spécialement écrites pour eux.

Elle intervient dans le cadre d'actions d'éducation artistique et culturelle conduites dans les écoles et collèges, en collaboration avec des compositeurs de tous horizons, ainsi qu'avec les musiciens intervenants, en éditant et diffusant des œuvres accompagnées de ressources pédagogiques (reportages, notices, préfaces explicatives, vidéos). À ce titre, elle participe à l'émergence et au développement d'un répertoire musical singulier, issu du territoire, qui a vocation à constituer un répertoire de référence pour pouvoir pratiquer la musique à l'école, monter des projets musicaux et scéniques ambitieux, avec des enfants n'ayant pas nécessairement de compétences musicales préalables.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1893 du 21 novembre 2022, la Métropole a attribué une subvention de 5 000 €, au profit de l'association Môméludies éditions, pour son programme d'actions 2022. Son intervention a porté sur des actions d'accompagnement mises en œuvre au sein de structures d'enseignement artistique ou d'établissements scolaires, pour développer et enrichir le répertoire musical utilisé dans le cadre de projets de pratique musicale.

Le programme d'actions de l'année 2023 prévoit une continuité du soutien à ces actions d'accompagnement pour enrichir le répertoire musical utilisé dans le cadre des interventions des établissements d'enseignement artistique hors les murs, en milieu scolaire et hors temps scolaire, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma métropolitain des enseignements artistiques 2023-2027.

Il est proposé de soutenir ce programme d'actions à hauteur de 5 000 € pour l'année 2023.

Budget prévisionnel 2023 :

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
achats	3 000	subvention État	15 000
services extérieurs	4 966	subvention Région	10 000
autres services extérieurs	8 970	subvention Métropole	5 000
charges de personnel	24 660	Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM)	3 000
impôts et taxes	112	Maison de la musique contemporaine	2 000
autres charges	1 200	vente de marchandises	7 358
dotation aux amortissements	5 438	autres ressources	550
		reports	5 438
Total	48 346	Total	48 346

8° - L'association Marché Gare

L'association Marché Gare est une salle de concerts dédiée aux musiques actuelles, labellisée par l'État Scènes de musiques actuelles. Ce lieu met en œuvre des résidences artistiques, contribue à la structuration professionnelle de la scène locale et, plus globalement, à la filière des musiques actuelles, de l'éducation à la formation jusqu'à la diffusion, auprès de tous les publics.

Dans le cadre des orientations du schéma métropolitain des enseignements artistiques 2023-2027, il est proposé d'accompagner le programme d'actions de l'année 2023 pour la structuration professionnelle des élèves des établissements de formation et d'enseignement de la musique du territoire métropolitain. Ce programme, destiné aux élèves engagés dans un cursus de formation et qui souhaitent développer leur pratique amateur ou se destiner à la professionnalisation, intègre : des *workshops* (découverte de l'environnement professionnel, des ressources, outils et connaissances pour développer son projet, préparer l'expérience en *live*, apprendre à communiquer sur son concert), des résidences de création (intégrer les contraintes techniques à la démarche de création, maîtriser les conditions scéniques professionnelles, consolider l'équipe artistique), la découverte des enjeux liés à l'organisation de concerts et la conception et développement de projets de médiation et d'action culturelle, pour, dès la formation, développer des compétences permettant de travailler sous différentes formes avec tous les publics.

Il est proposé de soutenir ce programme d'actions à hauteur de 20 000 € pour l'année 2023.

Budget prévisionnel 2023 :

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
activités de diffusion	205 410	ressources propres	256 906
accompagnement de la filière	37 921	autres ressources : dons, mécénat, partenariat, fonds dédiés	6 400
médiation et actions culturelles	50 513	subvention État (dont aide à l'emploi)	142 700
activités annexes	700	subvention Région	50 000
charges de fonctionnement	507 300	subvention Métropole	20 000
		subvention Ville de Lyon	153 750
		subvention Centre national de musique	35 000
		subvention SACEM	11 000
		subvention autres	12 000
		subvention d'investissement (quote- part)	70 159
		autres produits de gestion	12 123
		activités annexes	31 806
Total	801 844	Total	801 844

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer des subventions à ces huit structures, pour un montant total de 146 900 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution, pour l'année 2023, de subventions de fonctionnement d'un montant total de 146 900 €, répartis comme suit :

- 22 600 € au profit de la CMF Rhône Grand Lyon,
- 24 300 € au profit de l'association Léthé Musicale,
- 45 000 € au profit du CEFEDM AuRA,
- 10 000 € au profit du CRA.P,
- 10 000 € au profit de l'association CMTRA,
- 10 000 € au profit du CFMI de l'Université Lumière Lyon 2,
- 5 000 € au profit de l'association Môméludies éditions,
- 20 000 € au profit de l'association Marché Gare,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et, respectivement, la CMF Rhône Grand Lyon, l'association Léthé Musicale, le CEFEDM AuRA, le CRA.P, l'association CMTRA, le CFMI de l'Université Lumière Lyon 2, l'association Môméludies éditions et l'association Marché Gare, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 146 900 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3063A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-313260-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
